Présidence croate
du Conseil de l'Union européenne
DIMENSION PARLEMENTAIRE

Sommaire du 33e rapport semestriel

Le 33e rapport semestriel vise à tirer parti des bonnes pratiques de la présidence finlandaise et à réinventer le rapport semestriel en continuant de mettre l'accent sur le rôle des parlements nationaux tel qu'il est défini aux articles 10 et 12 du traité sur l'Union européenne (TUE) et précisé dans le protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne, annexé au TUE, au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et au traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, mais également sur la manière dont les parlements nationaux perçoivent et exécutent leurs compétences et interagissent avec les autres parties prenantes.

Le chapitre 1 se concentre sur la revalorisation des informations fournies par les parlements/chambres dans leurs réponses au questionnaire du 32e rapport semestriel. Ce chapitre aspire donc à donner une nouvelle dimension au rapport semestriel – celle d'un forum pour un échange continu d'idées qui fournirait aux personnes qui répondront au questionnaire du 33e rapport semestriel un outil précieux pour réagir, élargir et tirer parti des suggestions, commentaires et observations formulés par les parlements/chambres dans leurs réponses au 32e rapport semestriel. Par ailleurs, le présent chapitre donne suite aux commentaires et idées formulés lors de la LXIIe COSAC à Helsinki. Finalement, dans l'intention d'élargir le débat initié par la présidence finlandaise sur les tâches et responsabilités du secrétariat de la COSAC, le chapitre vise également à ouvrir le débat sur le rôle du secrétariat de la COSAC dans la nouvelle configuration institutionnelle et à recueillir des idées sur le fonctionnement futur de la COSAC et l'organisation future de ses réunions.

Le chapitre 2 est consacré à l'analyse et à la contextualisation de la manière dont les parlements nationaux fixent leurs priorités et collaborent avec les institutions, organes consultatifs et agences de l'Union, notamment à la lumière du nouveau cycle institutionnel. En outre, il examine les meilleures pratiques et explore les outils à la disposition des parlements nationaux pour faire face aux diverses questions prioritaires auxquelles ils sont confrontés au niveau de l'UE (par exemple, le Brexit, la crise migratoire, le débat en cours sur l'avenir de l'Europe, la procédure en cours pour l'adoption du prochain CFP, la possibilité d'un Brexit sans accord). L'objectif est de fournir un bilan complet des pratiques des parlements en vue de contribuer au débat actuel sur la transparence dans l'UE.

Le chapitre 3 examine les manières dont les parlements nationaux exercent leurs compétences pour contribuer activement au bon fonctionnement de l'Union conformément à l'article 12 du TUE, et se penche également sur leurs différentes pratiques

constitutionnelles et juridiques. Le but est de fournir aux lecteurs du rapport semestriel un aperçu unique de la diversité des approches et des philosophies guidant les travaux des parlements/chambres, notamment en analysant la manière dont ils exercent leur prérogative de contrôle sur les agences de l'UE en vertu des pouvoirs conférés aux parlements nationaux par les traités, ou sur les représentants nationaux, lorsque ceux-ci sont rattachés aux agences respectives. En outre, il vise à explorer les outils et mécanismes à la disposition des parlements nationaux pour leur permettre d'examiner de près les dépenses des fonds européens.